PAYS DE Saint-Omer

Décembre 2025

PORTRAIT

ÉVALUATION DU SCOT
6 ANS APRÈS L'APPROBATION
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Urbanisme
Développement
Patrimoine
L'Agence

PAYS DE Saint-Omer
Pôle Métropolitain

CAPSO

PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE SAINT-OMER



Date d'approbation du SCoT :
25 juin 2019

Intercommunalités concernés :
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)

Structure porteuse :
Pôle Métropolitain Audomarois

Ingénierie :
L'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer

Procédure(s) engagée(s) depuis l'approbation :
Une modification simplifiée prescrite le 4 décembre 2024

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Omer a été approuvé le 25 juin 2019. Il est constitué d'un corpus de document :

- Un diagnostic multithématique qui permet de faire ressortir les enjeux du territoire,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui développe l'ambition politique des élus en matière d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années,
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui traduit le projet politique en principes opérationnels ou en règles,
- L'évaluation environnementale et les justifications qui permettent d'expliquer en détail le SCoT, ses incidences dans tous les domaines de l'aménagement et de l'environnement, et son articulation avec les autres plans et programmes à l'échelle locale, régionale ou encore nationale.

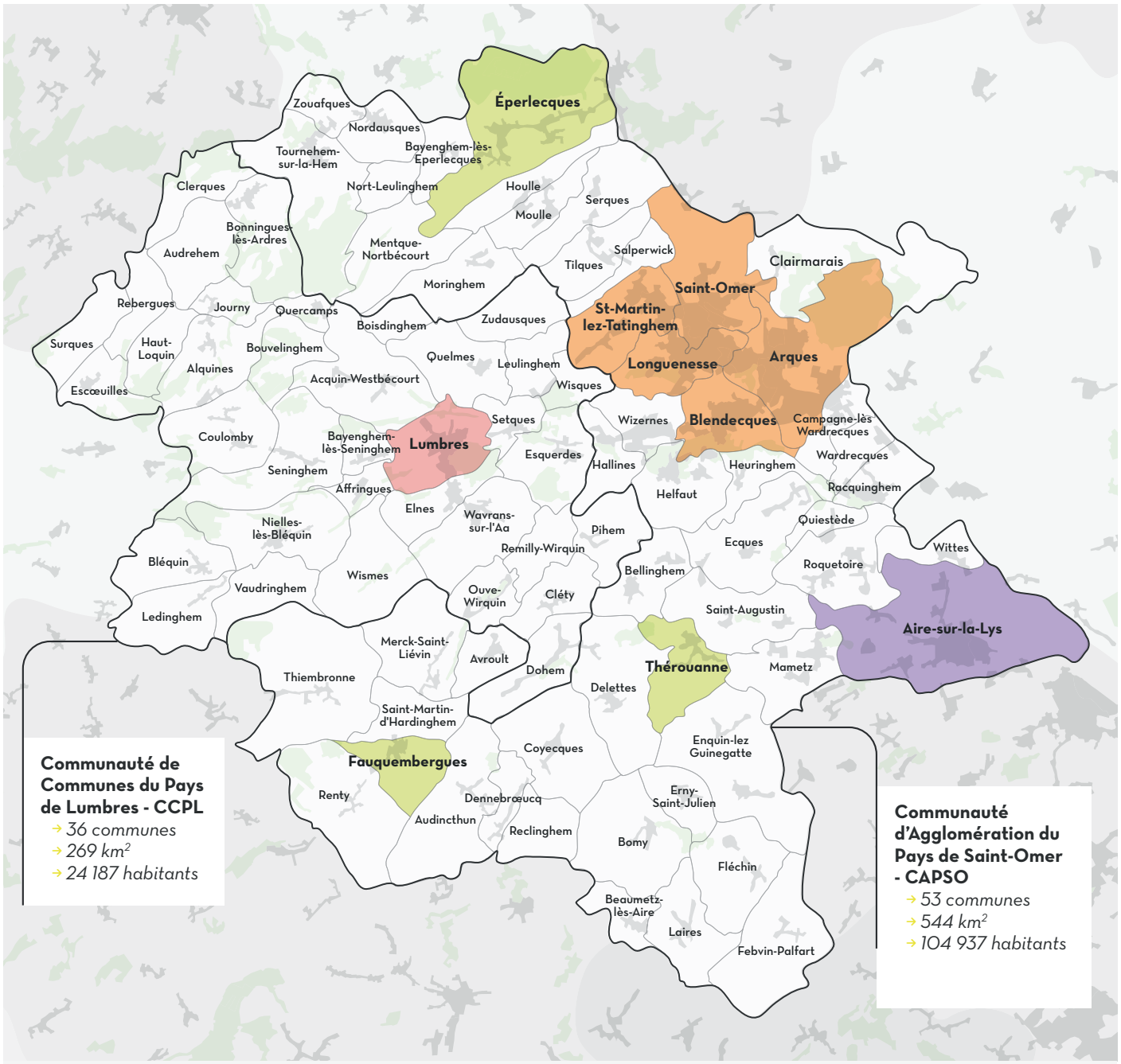
L'ensemble des ces pièces ont été synthétisées en une seule et unique publication. Elle facilite la compréhension et la lecture du contenu du SCoT. L'ensemble de ce document est consultable sur le site de L'Agence.

D'autres ressources sont accessibles sur cette page. Il s'agit en particulier des procédures visant à modifier partiellement une ou plusieurs pièces du SCoT pour intégrer un nouveau projet ou une nouvelle législation par exemple.

L'évaluation du SCoT est également consultable et téléchargeable sur le site de L'Agence. Elle se décline en cinq portraits thématiques, dont le présent document constitue l'un des volets. Ces portraits portent sur l'habitat, le développement économique, l'environnement, le foncier, ainsi que la mobilité et le numérique. Pour chaque thématique, l'analyse confronte les objectifs définis dans le DOO aux résultats observés six ans après son approbation.



aud-stomer.fr/ressource/schema-de-coherence-territoriale-du-pays-de-saint-omer/



→ Armature territoriale du SCoT

Le pôle urbain de Saint-Omer se distingue par une offre de services de niveau supérieur, répondant aux besoins des habitants du Pays de Saint-Omer et au-delà (enseignement supérieur, médecins spécialistes, tribunal, sous-préfecture, etc.). Il concentre par ailleurs une part importante des emplois du territoire, à l'origine de nombreux déplacements domicile-travail depuis et vers l'ensemble des communes.

Le pôle supérieur de centralité d'Aire-sur-la-Lys, identifié au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics (SDAASP) regroupe plusieurs équipements structurants (pôle social et culturel, centre sanitaire, médiathèque, centre aquatique, etc.).

La ville relais de Lumbres propose une offre de service intermédiaire (lycée, offre de soins, centre aquatique, etc.), au service de son bassin de vie.

Les bourgs-centres de Thérouanne, Fauquembergues et Éperlecques, assurent un socle de services de proximité à l'échelle de petits bassins de vie, notamment via la présence de collèges et d'équipements mutualisés (France services, maisons de santé pluridisciplinaires, etc.).

N 0 5km

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION



L'article L143-28 stipule que six ans au plus tard après l'approbation du Schéma de Cohérence Terrritoriale (SCoT), l'établissement public procède à une **analyse des résultats** de l'application du schéma notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales.

À défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Le SCoT du Pays de Saint-Omer a été approuvé le 25 juin 2019. Son évaluation est donc conduite avant le 25 juin 2025.

LE DISPOSITIF DE SUIVI ET DE MISE EN OEUVRE DU SCoT DU PAYS DE SAINT-OMER :

Missions menées par L'Agence

Le SCoT du Pays de Saint-Omer fixe un dispositif de suivi et de mise en œuvre qui est présenté dans le rapport de présentation. Ce dernier comprend plusieurs objectifs qualitatifs :

- Un suivi / une évaluation continue de l'application des objectifs, orientations et objectifs,
- Une gouvernance permettant de conserver le dialogue partenarial mis en place lors de la révision,
- Des outils d'information permettant l'appropriation du document par l'ensemble des acteurs et la prise en compte des objectifs et orientations du SCoT dans la définition des projets communaux ou intercommunaux,
- La poursuite de l'analyse prospective sur des enjeux d'avenir définis dans le SCoT.

L'ensemble de ces missions sont menées par L'Agence pour le compte du Pôle Métropolitain Audomarois.

L'Agence a ainsi contribué à promouvoir et faire connaître le SCoT par le biais d'une synthèse imprimée et distribuée à l'ensemble des communes. Trois conférences ont également été animées pour présenter le document à la suite des élections d'une part, et faire progresser les réflexions sur des thématiques abordées par le SCoT d'autre part.

Depuis son approbation en 2019, L'Agence a également contribué à mettre en œuvre le SCoT en proposant plusieurs avis officiels sollicités par les partenaires et les collectivités dans le cadre de leurs projets.



8 avis rendus dans le cadre des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

2 avis rendus pour des permis d'aménager à Ecques et Mametz.



Des avis rédigés sur des documents de planification et servitudes :

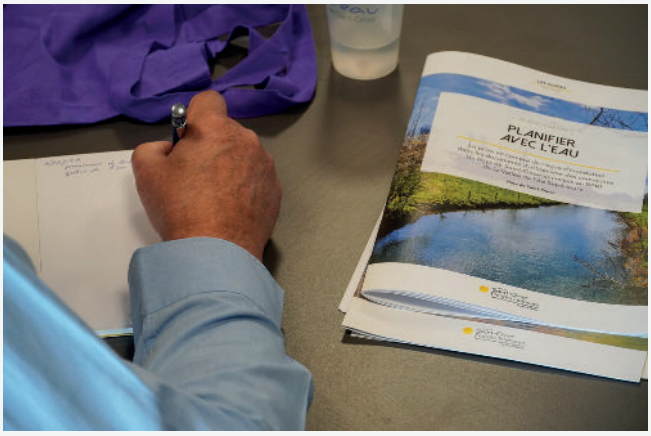
- Le projet du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Saint-Omer *(5 décembre 2022)*,
- Le projet de programme local de l'habitat (PLH) de la CAPSO *(5 juin 2023)*,
- Le projet de plan de préventions des risques inondation (PPRI) du marais audomarois *(9 août 2023)*,
- Les trois projets de modifications du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) *(8 avril 2024)*,
- Le projet de révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'Audomarois *(23 juin 2025)*.

Exemple de mise en oeuvre du SCoT à l'occasion de la journée mondiale de l'eau

22 Mars 2022 : A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, L'Agence a organisé un séminaire *« Vivre et Penser l'eau dans les territoires »*. Cet évènement a rassemblé des élus et des partenaires.
Dans ce cadre, un temps d'échanges autour du guide *« Planifier avec l'eau »* a été animé. Co-rédigé par les équipes de L'Agence et du SmageAa, cette publication restitue les fruits des réflexions partagées sur la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme des communes du Pays de Saint-Omer.



Animation d'un atelier avec le SMAGEAa sur l'eau dans le SCoT



Distribution du guide «Planifier avec l'eau» aux élus



Le guide « Planifier avec l'eau » s'insère dans une série d'observatoires et de guides réalisés par L'Agence au fil des années. Ces publications participent concrètement à l'objectif de poursuivre l'analyse prospective sur le Pays de Saint-Omer.

Cette publication est disponible sur le site internet de L'Agence :
www.aud-stomer.fr/ressource/guide-planifier-avec-leau/

Indicateurs chiffrés

Le dispositif de suivi et de mise en oeuvre fixe également une série d'indicateurs pour mesurer l'évolution du territoire et attester de manière objective l'atteinte des objectifs et orientations fixés dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) et le **Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO).

Ces indicateurs sont répartis dans cinq thématiques : l'habitat, le développement économique, l'environnement, le foncier et la mobilité et le numérique.

Cette série de cinq portraits dédiés à l'évaluation du SCoT reprend ces thématiques.

Les indicateurs utilisés sont parfois différents de ceux initialement fixés dans le SCoT, notamment lorsque :

- Les données ne sont plus produites ou mises à jour,
- Le rythme de mise à jour de la donnée ne permet pas d'évaluer l'impact du SCoT,
- De nouvelles données ont été créées depuis la date d'approbation du SCoT, et qu'elles apparaissent plus pertinentes pour évaluer les orientations,
- La donnée ne permet pas d'apporter une conclusion pertinente sur l'évolution du territoire ou l'impact du SCoT.

Dans la mesure du possible, l'année de référence utilisée est 2015. C'est la plus proche des données utilisées dans le diagnostic du SCoT. De plus, les bases de données de l'INSEE à des dates de référence entre deux recensements de population étaient sur la période 2015-2021 au moment de cette évaluation. Pour certains objectifs, l'année de référence est 2019 puisque l'évaluation des objectifs démarre à la date d'approbation du SCoT.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

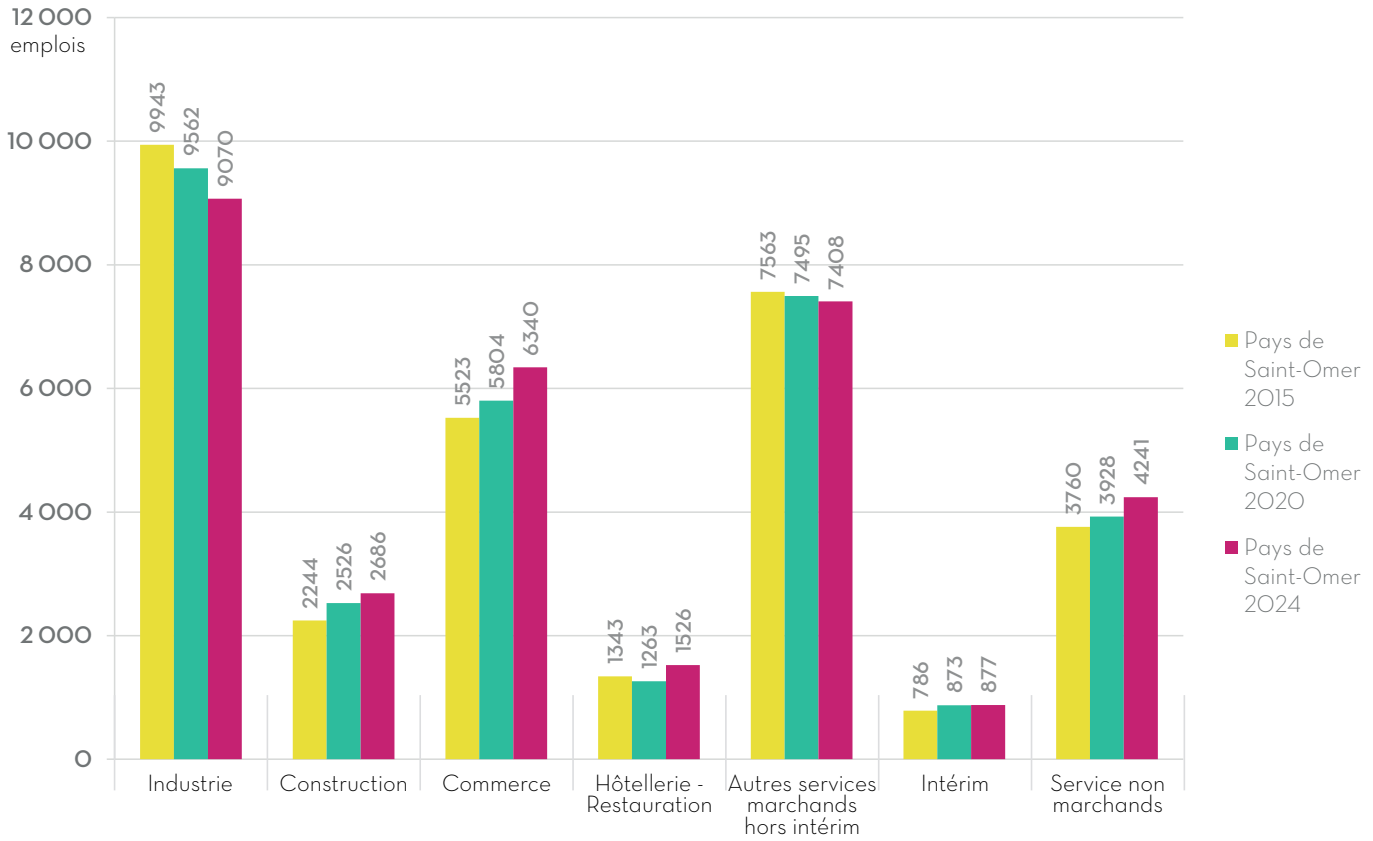
Ce que dit le SCoT :

D'après le PADD, la stratégie en faveur de la transition énergétique et écologique devra permettre l'essor de filières créatrices d'emplois en particulier dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la production d'énergies renouvelables et de récupération. Les évolutions sociétales et notamment le vieillissement de la population sont également identifiées comme un important facteur de création d'emplois notamment dans les domaines de la santé, du bien-être et des services à la personne.

Pour y parvenir, le DOO stipule :

→ **Orientation 49 :** L'objectif est de faire du Pays de Saint-Omer un terreau de la troisième révolution industrielle.

→ **Emplois salariés du secteur privés par grands secteurs d'activités en 2015, 2020 et 2024 sur la Pays de Saint-Omer** - *Source : URSAAF*



Évolution du nombre d'emplois salariés privés :

+986

Source : URSAAF

Évolution du taux de chômage des 15-64 ans

-2,7 points

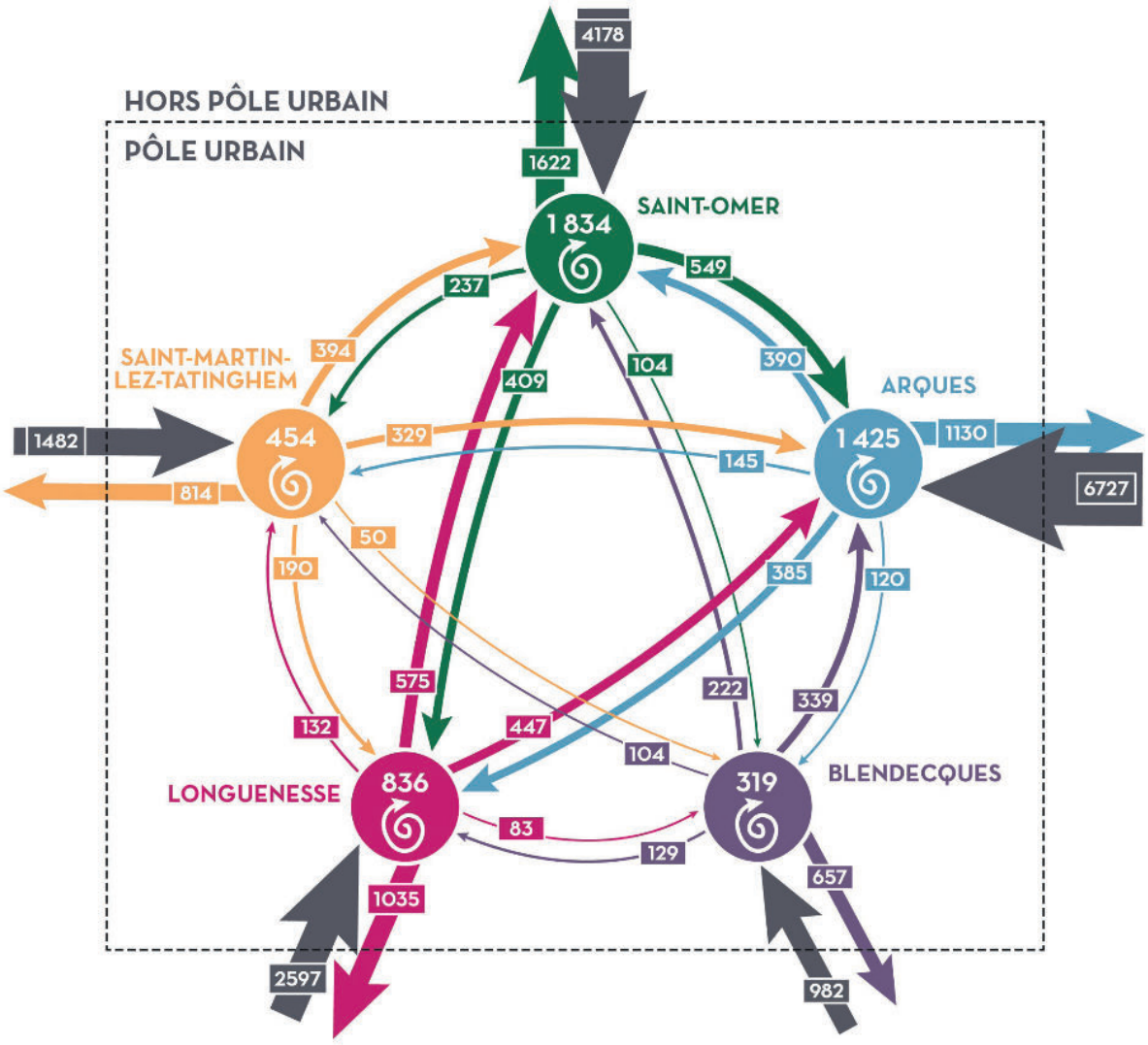
Source : INSEE

Évolution de l'emploi agricole entre 2010 et 2020

-5%

Source : RGA 2010-2020 (en équivalent temps plein)

→ **Les mobilités professionnelles depuis et vers les communes du pôle urbain**



Déplacements des actifs en emploi résidant à Saint-Omer

Déplacements des actifs en emploi résidant à Arques

Déplacements des actifs en emploi résidant à Blendecques

Déplacements des actifs en emploi résidant à Longuenesse

Déplacements des actifs en emploi résidant à Saint-Martin-lez-Tatinghem

Déplacements des actifs en emploi résidant en dehors du pôle urbain et venant travailler dans une des communes du pôle urbain

Actifs en emploi travaillant dans leur commune de résidence

Pôle urbain



Nombre d'actifs du Pays de Saint-Omer travaillant à l'extérieur

11 538

soit

25%

Source : Mobilités professionnelles, INSEE

Conclusions

→ D'après les données URSSAF, le nombre d'emplois salariés privés progresse entre 2015 et 2024. Des disparités sont toutefois constatées en fonction des grands secteurs d'activités.

→ Secteur identifié comme dynamique dans le SCoT, la construction gagne des emplois. Portés par les politiques publiques en matière de rénovation énergétique, les emplois salariés liés aux travaux de construction spécialisés sont en nette hausse (+762).

→ Les emplois liés au médico-social (activités pour la santé humaine, hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement) augmentent (+861) conformément aux objectifs du SCoT.

→ Les communes du pôle urbain proposent un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs qui y résident, caractéristique des territoires occupant la fonction de pôle d'emploi.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Ce que dit le SCoT :

D'après le PADD, la vocation économique des centres-villes et centres-bourgs devra être réaffirmée. Le projet de territoire prévoit de ne pas créer de nouvelles zones commerciales périphériques.

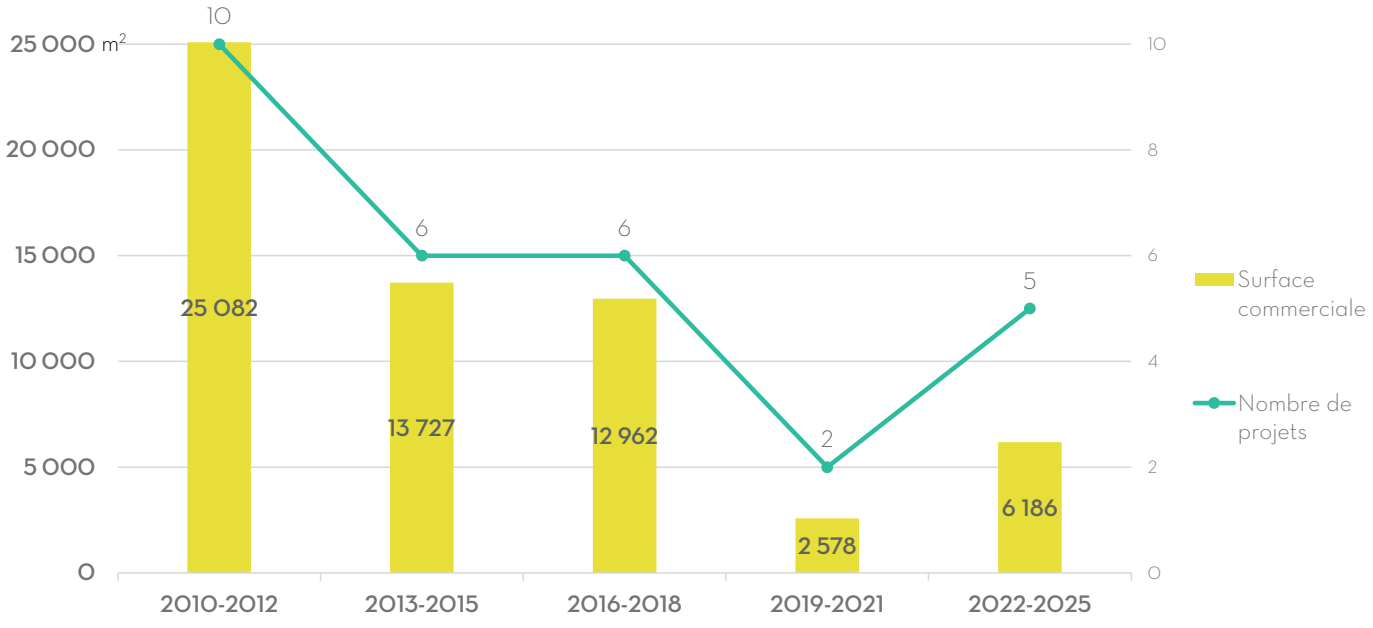
Pour y parvenir, le DOO stipule :

- **Orientation 34 :** Le maintien de services, équipements et activités, générateurs de flux, est une priorité du DOO. A l'inverse, la périphérisation des services publics, des activités tertiaires et des professionnels de santé doit donc être enrayée. Par ailleurs, l'orientation 34 interdit la création de nouvelles cellules commerciales inférieure à 250m² en dehors du tissu urbain. Cette règle doit contribuer à réduire la vacance des cellules commerciales notamment sur Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Arques, Lumbres, Eperlecques et Fauquembergues.
- **Orientation 35 :** le DOO interdit la création de nouvelles zones commerciales périphériques. La priorité est donnée à la requalification de celles existantes à la date d'approbation du SCoT.
- **Orientation 36 :** l'objectif est également de maintenir un tissu commercial en zone rurale.

Définition : « La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) est une instance départementale sollicitée pour se prononcer sur les autorisations d'exploitation commerciale. Elle examine les projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m² de surface de vente. »
Source : www.entreprises.gouv

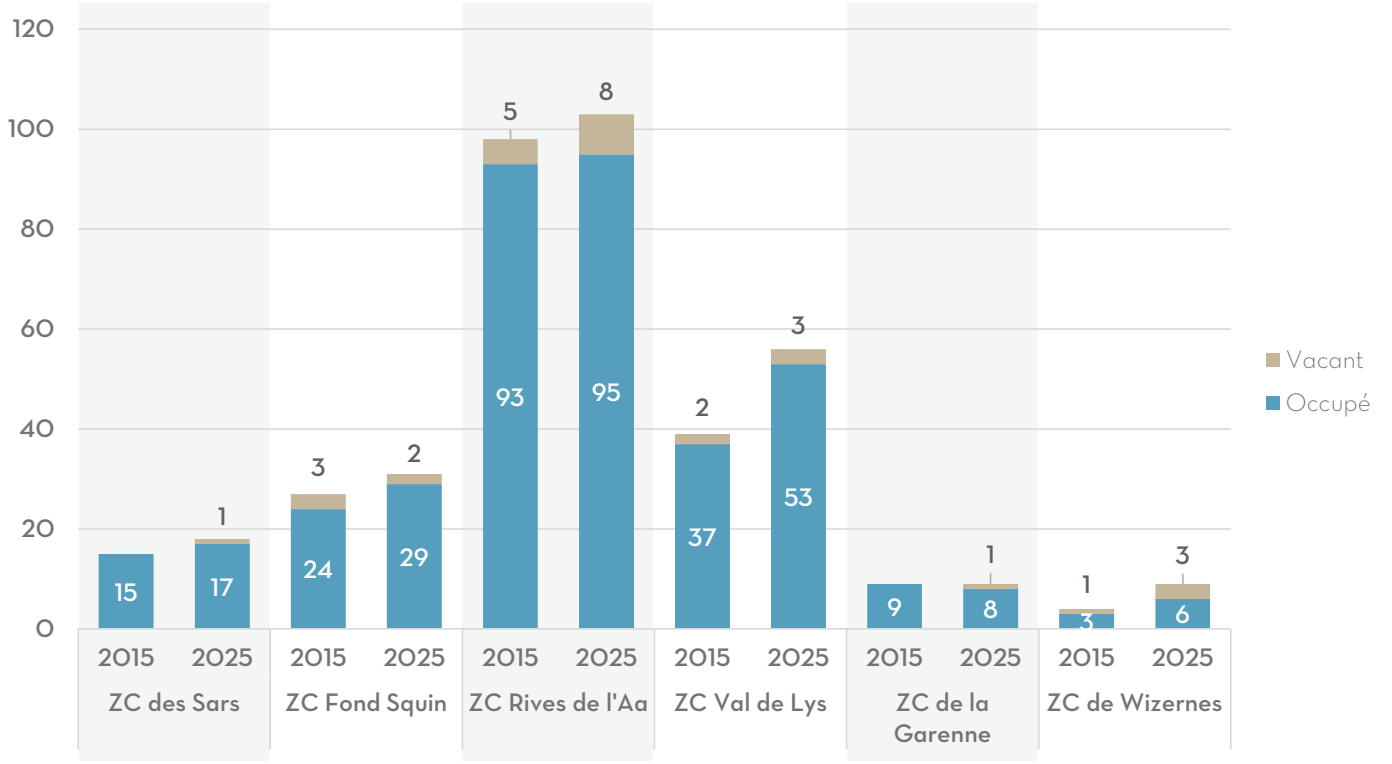
La CDAC se compose de 6 membres permanents (personnalités qualifiées et représentants des élus au niveau départemental) et 5 membres nommés en fonction des projets, élus de la zone de chalandise. Parmi eux, se retrouve le président du syndicat mixte chargé du SCoT dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation. A ce titre, le Président du Pôle Métropolitain Audomarois, structure porteuse du SCoT du Pays de Saint-Omer, émet un avis pour tout projet de création ou d'extension de commerce de détail de plus de 1000 m² concernant le Pays de Saint-Omer.

Projets et surfaces autorisés en CDAC/CNAC - *Source : CDAC du Pas-de-Calais*

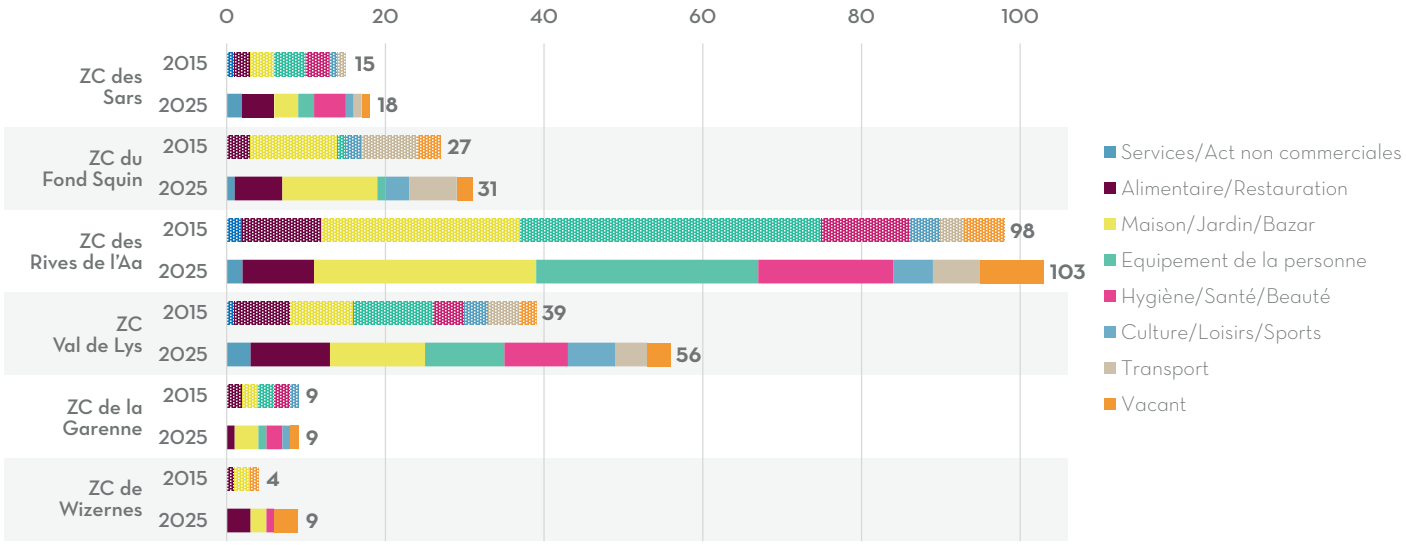


Évolution du nombre de commerces dans les zones commerciales (ZC)

Source : L'Agence



Évolution des types de commerce par zone commerciale (ZC) - *Source : L'Agence*



Enseignes d'équipement de la personne dans les zones commerciales :
-13

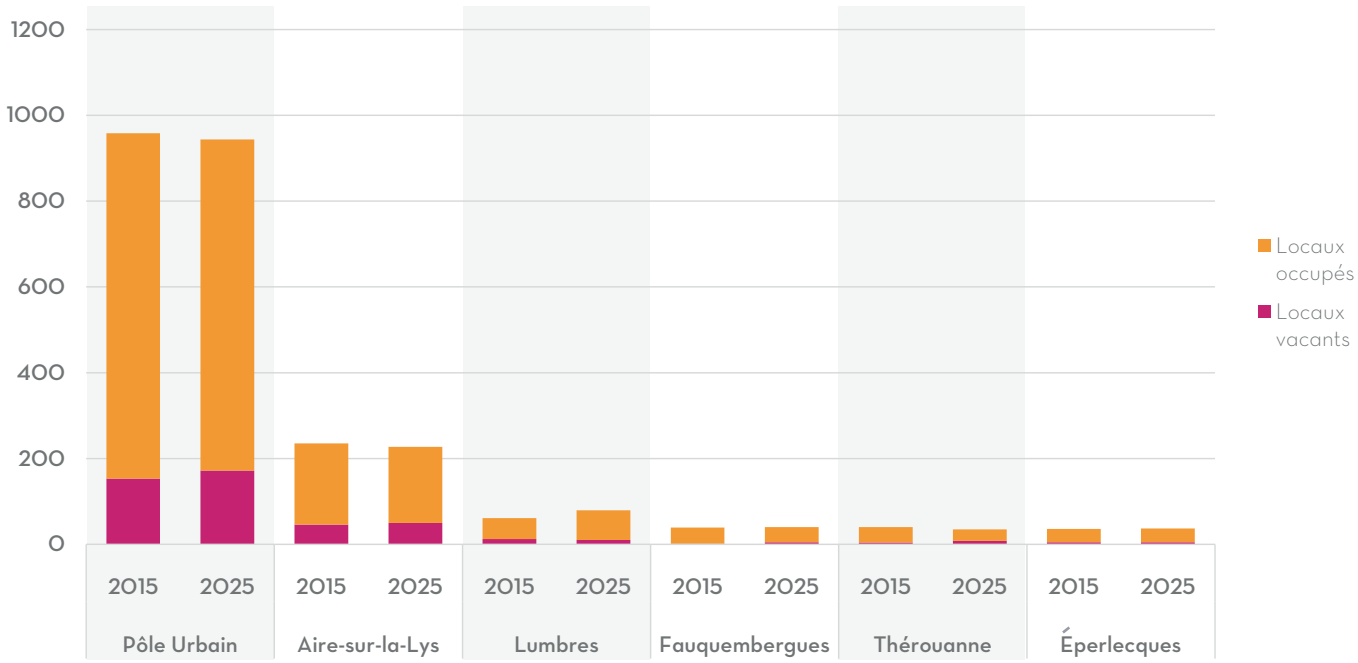
Enseignes d'hygiène, santé et de beauté dans les zones commerciales :
-12

Enseignes alimentaires et de restauration dans les zones commerciales :
+8

Enseignes et des activités non commerciales dans les zones commerciales :
+4

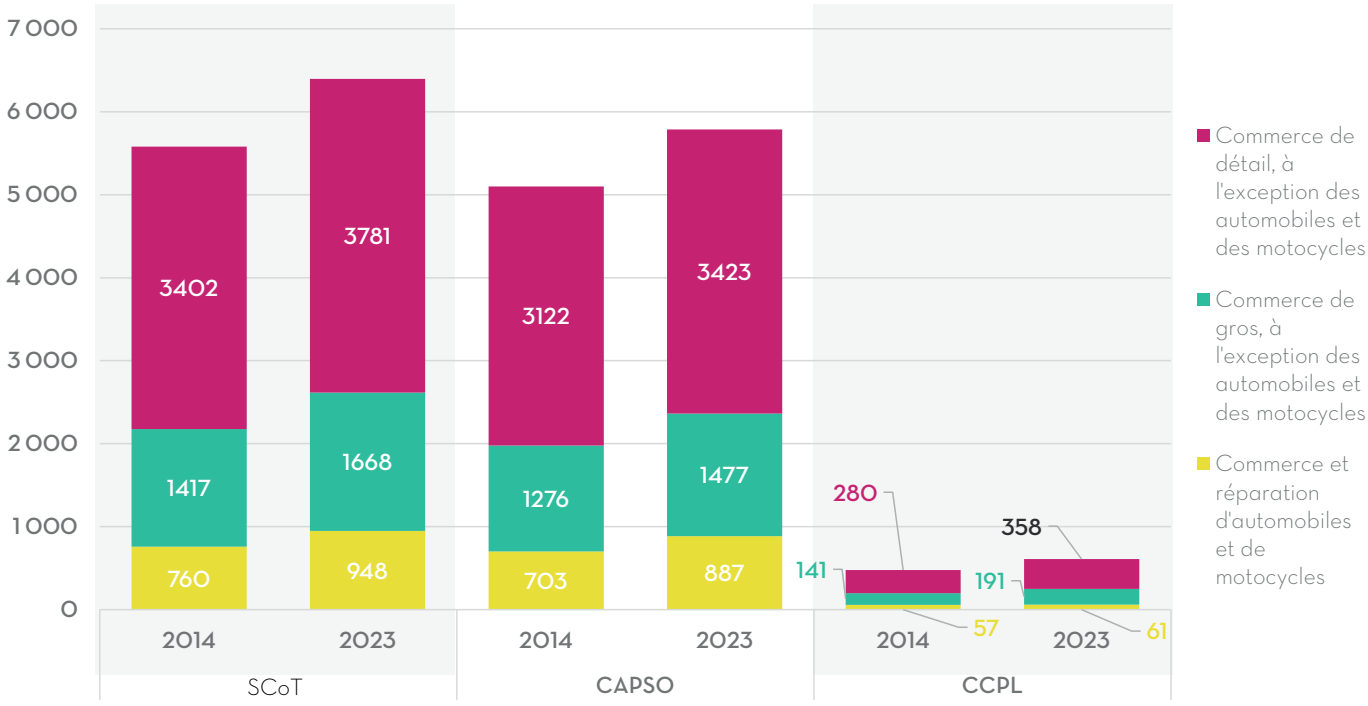
→ Évolution du tissu commercial des centres-villes et centres-bourgs par pôle

Source : L'Agence

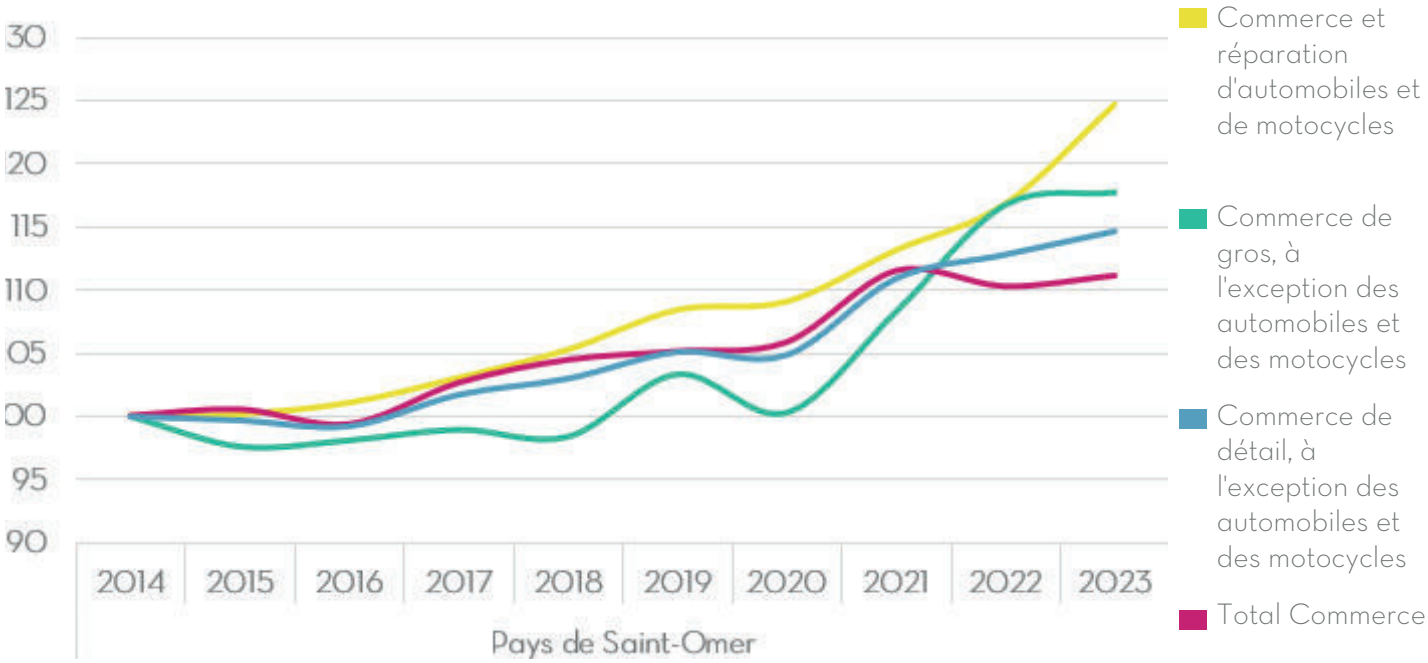


→ Évolution de l'emploi dans le commerce à l'échelle du SCoT

Source : URSSAF - Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, par commune et code APE (2006-2023)



→ **Évolution des emplois dans le commerce à l'échelle du SCoT**
Source : L'Agence



Conclusions

→ L'étude réalisée par le cabinet Lestoux & Associés dans le cadre du renouvellement de la charte d'urbanisme commercial de la CAPSO met en évidence, à l'échelle du Pays de Saint-Omer, des densités commerciales importantes dans la majorité des secteurs de marché. Cette situation de suroffre commerciale, combinée au déplacement progressif des activités marchandes aux abords des axes routiers, contribue à fragiliser le commerce de centralité, alors même que le SCoT vise à soutenir sa redynamisation.

→ Cette tendance s'inscrit dans un contexte national marqué par l'inflation et l'évolution des modes de consommation, notamment avec l'essor du e-commerce et du réemploi, qui accentuent les difficultés rencontrées par le secteur commercial.

→ Malgré les politiques volontaristes déployées par les collectivités pour renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs (aides financières aux commerçants, organisation d'animations et d'événements, requalification des espaces publics, etc.), les niveaux de vacance commerciale demeurent élevés.

→ Afin de répondre à ces enjeux et d'enrayer cette dynamique, la CAPSO a renouvelé sa charte d'urbanisme commercial, dont les orientations devront être intégrées au futur SCoT.

→ Un élément encourageant mérite toutefois d'être souligné : les derniers projets examinés en CDAC concernent principalement la réhabilitation de bâtiments existants. Cette évolution s'inscrit pleinement dans les objectifs de sobriété foncière et de renouvellement urbain portés par le SCoT.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Ce que dit le SCoT :

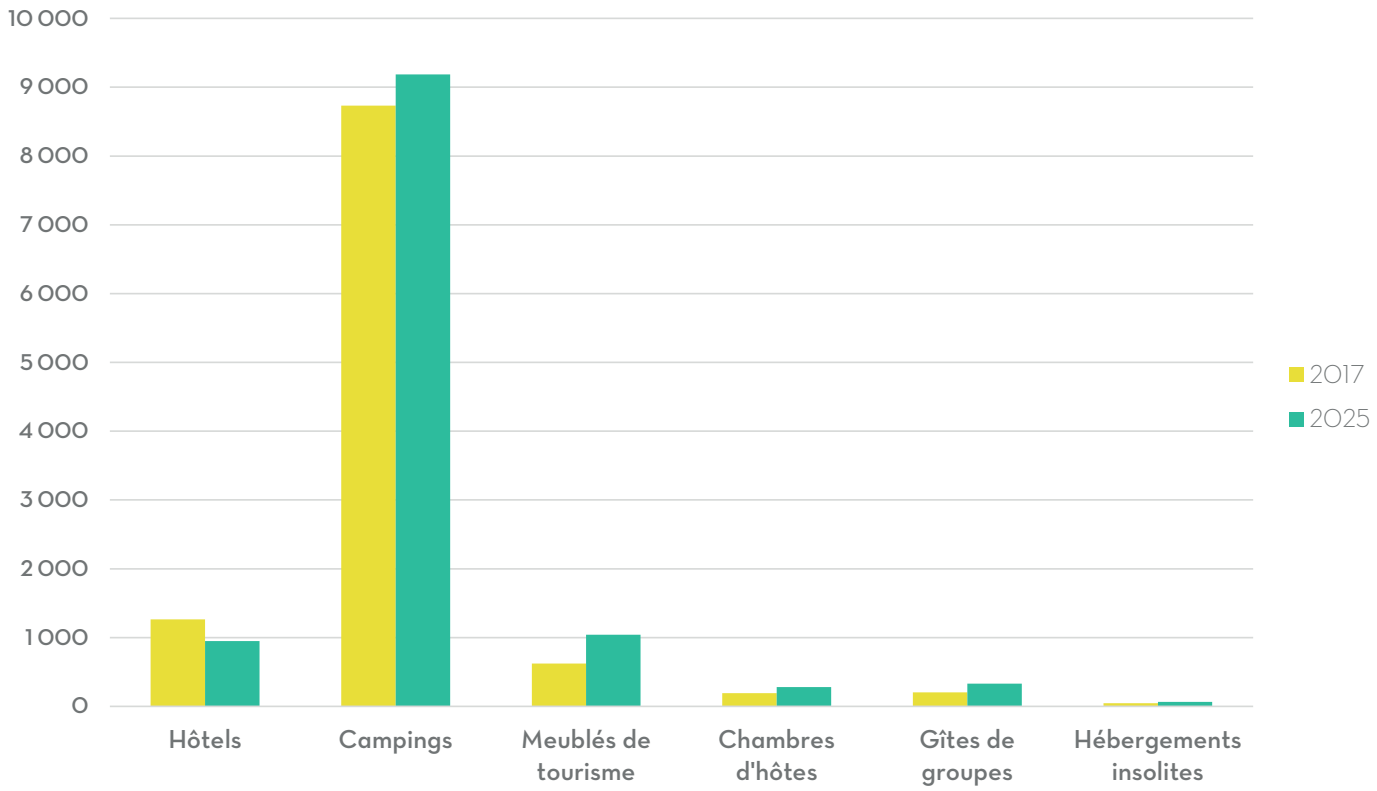
Le SCoT souhaite affirmer le Pays de Saint-Omer comme destination touristique d'excellence via la préservation des milieux naturels.

Pour y parvenir, le DOO stipule :

→ **Orientation 43 :** pour parvenir à l'objectif fixé dans le PADD, le DOO identifie trois segments de l'hébergement marchand à renforcer :

- L'hôtellerie répondant à un besoin spécifiquement urbain,
- L'hébergement de groupes de grande capacité pouvant accueillir divers publics (sportifs, scolaires, jeunes ...),
- Le développement de l'hébergement identitaire et insolite.

→ **Évolution du nombre de lits sur le Pays de Saint-Omer entre 2017 et 2025** *Source : L'Agence*



Nombre de lits touristiques en 2025 :
11 850

Nombre de lits touristiques en 2025 :
+7%



Hôtel Mercure 4 - Saint-Omer*



Exemple d'hébergement insolite : le gîte du Moulin Pidoux à Hallines

Conclusions

- Il est observé une hausse du nombre de lits touristiques de 7 % sur la période 2017-2025. Une baisse importante est toutefois constatée sur le segment de l'hôtellerie (- 25%).
- En nette progression, les meublés de tourisme (+67 %) et les chambres d'hôtes (+47 %) viennent compenser la diminution de la capacité d'accueil hôtelière. Toutefois, ces deux segments ne permettent pas de couvrir pleinement les besoins identifiés lors d'événements majeurs organisés sur le territoire (tels que les congrès), pour lesquels l'hôtellerie en zone urbaine demeure privilégiée.
- Soutenue par les politiques régionales et intercommunales en faveur du développement touristique, l'offre d'hébergements insolites croît de 40 %, conformément aux objectifs du SCoT.
- Si l'offre de gîtes de groupes croît entre 2017 et 2025, elle ne permet toujours pas de répondre au besoin d'hébergement de très grands groupes (60 lits) identifié dans le SCoT. Des réflexions sont actuellement engagées afin de développer ce segment, à l'image du projet de Maison de la Lys porté par la commune d'Aire-sur-la-Lys, qui prévoit la création de 70 lits touristiques.

SUIVI DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES, DONT LES ÉQUIPEMENTS DE LA SANTÉ

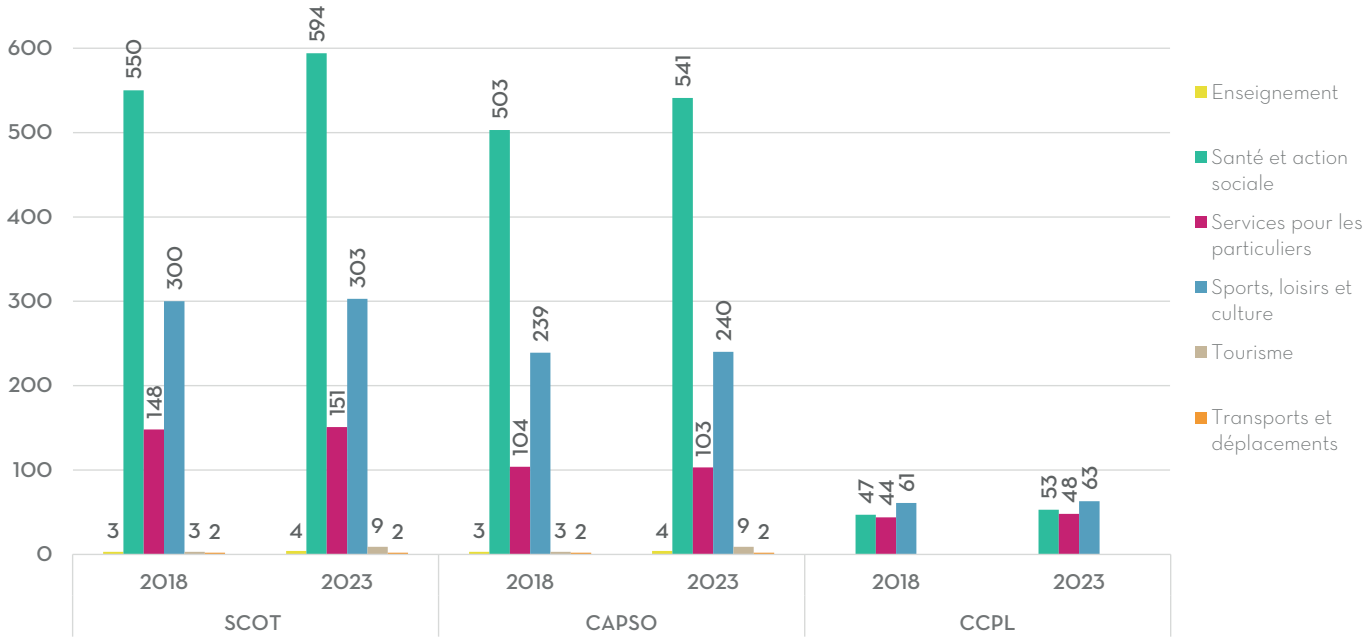
Ce que dit le SCoT :

Le PADD fixe une armature territoriale qui vise à garantir une organisation du territoire équilibrée. L'objectif est de garantir aux habitants un bon niveau de services et d'équipements. Par ailleurs, le SCoT encourage à mutualiser les équipements entre plusieurs communes : maisons de services publics, maisons pluridisciplinaires de santé, regroupements scolaires ….

Pour y parvenir, le DOO stipule :

→ **Orientations 58 - 63 - 66 - 68 - 73 :** Ces différentes orientations permettent de préciser les objectifs concernant l'offre d'équipements et de services par pôles de l'armature territoriale. De manière générale, le SCoT stipule que le maintien des services et équipements dans les centralités est une priorité.

→ **Évolution de l'offre d'équipements et de services à l'échelle du SCoT entre 2018 et 2023** - *Source : BPE 2018-2023 , INSEE*



Évolution du nombre de médecins généralistes entre 2018 et 2023 :

-20

Précision méthodologique : L'INSEE déconseille la comparaison de deux Bases Permanentes des Equipements, c'est pourquoi elle produit une base spécifique permettant d'apprécier l'évolution de l'offre de services et d'équipements disponible à l'échelle des intercommunalités. Les typologies comparées sont limitées (ex : les écoles primaires et maternelles n'apparaissent pas). Un filtre a également été appliqué afin de retirer les commerces et services marchands traités précédemment dans la présentation.

→ **Répartition géographique des équipements et services à l'échelle du Pays de Saint-Omer, en 2023**
Source : BPE 2018-2023, INSEE

Typologie d'équipements	Pays de Saint-Omer	Pôle Urbain	Aire-sur-la-Lys	Lumbres	Fauquembergues	Éperlecques	Thérouanne
Santé et action sociale	911	445	110	45	20	26	27
Éducation/ enseignement	163	59	13	7	2	2	2
Sports, loisirs et culture	377	121	21	15	5	7	6
Infrastructures de transport	2	1	-	-	-	1	
Services publics, services généraux, autres services	168	37	9	8	4		4
Tourisme	9	7	-	-		3	
TOTAL	**1630**	**670**	**153**	**75**	**31**	**39**	**39**
Répartition de l'offre	100 %	41 %	9 %	5 %	2 %	2 %	2 %

Conclusions

- D'après les données INSEE, **l'offre de services et d'équipements augmente** sur le SCoT du Pays de Saint-Omer entre 2018 et 2023 **(+57)**.
- Les dynamiques observées restent toutefois différentes en fonction des services et des équipements. Le Pays de Saint-Omer **perd ainsi 20 médecins généralistes et 5 chirurgiens dentistes** sur la période. A l'inverse, il gagne 12 kinésithérapeutes et de **nombreux professionnels du secteur paramédical** (ergothérapeute, psychologue, ...).
- Si les chiffres INSEE ne permettent pas d'apprécier la localisation des nouveaux équipements et services, les exemples de créations structurantes montrent une réelle volonté politique de renforcer les centralités identifiées au sein du SCoT par l'implantation de structures favorisant les flux.



Maison de santé à Lumbres



Maison des services à Thérouanne

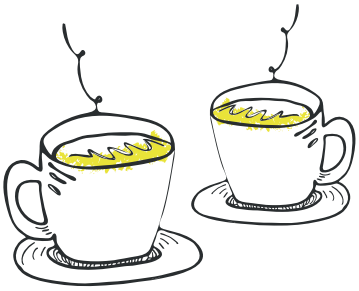
CONCLUSION

Objectif	Résultats conformes aux orientations du SCoT	Résultats mitigés par rapport aux orientations du SCoT	Résultats non conformes aux orientations du SCoT	Synthèse des conclusions
Evolution de l'emploi	✓			Le territoire enregistre une progression de l'emploi, portée notamment par le secteur de la construction, identifié comme particulièrement dynamique dans le SCoT. Portés par les politiques publiques en matière de rénovation énergétique, les emplois salariés liés aux travaux de construction spécialisés sont en nette hausse (+762). Les emplois liés au médico-social augmentent permettant ainsi de répondre aux enjeux du vieillissement de la population.
Suivi de l'activité commerciale		≈		Un ralentissement des créations et des extensions commerciales portant sur des surfaces supérieures à 1 000 m² (données CDAC) est constaté. La vacance commerciale reste élevée malgré les politiques publiques mises en place pour redynamiser les centralités commerciales. L'implantation de nouveaux linéaires le long d'axes routiers participe à cette fragilisation.
Suivi de l'activité touristique		≈		Si les chiffres sont positifs sur certains segments (meublés de tourisme, insolite), l'offre d'hébergements ne permet pas de répondre aux besoins de grands groupes (bus de 60 places). L'arrivée de l'hôtel 4* Mercure est un évènement positif pour le développement touristique du territoire.
Suivi de l'offre d'équipements et de services, dont les équipements de la santé	✓			Le territoire s'est doté de plusieurs équipements publics (Maison France Services, Maison de Santé, Tiers-lieux, ...) permettant d'améliorer les services à la population et de favoriser les flux en centralité

BILAN GLOBAL DE L'ÉVALUATION AU REGARD DES CINQ THÉMATIQUES

- L'évaluation du SCoT du Pays de Saint-Omer met en lumière **une mise en oeuvre contrastée de ses objectifs**, dans un contexte national et local en constante mutation marqué par de nouvelles exigences réglementaires (loi Climat et Résilience, révision de plusieurs schémas comme les plans de prévention des risques ou la charte du Parc Naturel Régional ...).
- Si **certaines orientations du SCoT trouvent une traduction concrète et satisfaisante** – comme la gestion plus économe du foncier, les actions en faveur de la transition énergétique, le développement des équipements publics ou encore la diversification de l'offre touristique – **d'autres objectifs peinent à être atteints**. C'est le cas notamment de la dynamique démographique et de la production de logements, qui restent en deçà des attentes, ou encore de l'accessibilité via les modes actifs, dont le développement reste insuffisant.
- Sur la thématique du foncier, la modification simplifiée en cours propose **une refonte complète du DOO sur le chapitre « assurer une gestion frugale du foncier »**. Les nouvelles définitions et les objectifs bouleverseront particulièrement le bilan de la consommation foncière.
- Sur le plan économique, **le territoire bénéficie d'un maintien global de l'emploi**, avec des progrès dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services à la population. Toutefois, **la vacance commerciale et la fragilisation des centralités persistent** et révèlent des fragilités structurelles. La CAPSO a adopté récemment une nouvelle charte de l'urbanisme commercial avec des dispositions plus ambitieuses que celles fixées par le SCoT actuel.
- Sur la thématique environnement, les efforts engagés pour renforcer les continuités écologiques, diversifier les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'eau s'inscrivent globalement dans les objectifs du SCoT. Cependant, **les pressions exercées par le changement climatique** (ressource en eau, inondation, ...) **sont insuffisamment prises en compte dans le document**, en témoignent les inondations de l'hiver 2024. Par ailleurs, plusieurs documents supra-communaux ont été modifiés ou sont en cours de révision et viendront **remettre en question certaines orientations du SCoT actuel**.

Au regard des résultats mitigés de l'analyse de l'application du SCoT, des lois promulguées depuis 2019, des évolutions des documents supra-intercommunaux, des servitudes et des stratégies, **les élus se sont prononcés en faveur de la révision du SCoT du Pays de Saint-Omer au comité syndical du 23 juin 2025.**



Association loi 1901 créée en 1974, L'Agence constitue un organisme de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques. À l'écoute des élus, techniciens et partenaires, elle apporte une expertise dans les transitions à l'œuvre et en proposant la participation citoyenne. En partenariat avec la bibliothèque d'agglomération, son espace de documentation Alexandre Mélissinos est ouvert au public. Dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, L'Agence dispose d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine réparti sur deux sites : la Maison de l'Archéologie à Thérouanne et la Maison du Patrimoine à Saint-Omer. Les visiteurs y découvrent les richesses patrimoniales, architecturales et paysagères de la région et sont sensibilisés aux évolutions de leur cadre de vie.

On se (re)trouve :



L'Agence du Pays de Saint-Omer
Centre Administratif
Saint-Louis
Rue Saint-Sépulcre
62500 Saint-Omer
03.21.38.01.62
accueil@aud-stomer.fr

L'équipe vous accueille toute l'année du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Maison de l'Archéologie
6 place de la Morinie
62129 Thérouanne
06.43.85.15.47
maisons-pah@aud-stomer.fr
archeologie.aud-stomer.fr

En haute saison* :
- *Mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h*
- *Samedi et dimanche de 14h à 17h.*



Maison du Patrimoine
7 enclos Notre-Dame
62500 Saint-Omer
06.43.85.15.47
maisons-pah@aud-stomer.fr
patrimoine.aud-stomer.fr

En haute saison* :
- *Mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h*
- *Samedi et dimanche de 14h à 17h.*

Le reste de l'année :
- *Mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.*
- *Samedi et dimanche de 14h à 17h.*

** Des vacances de printemps aux vacances d'automne (zone B)*

Illustration de couverture réalisée avec l'aide de l'intelligence artificielle

Urbanisme Développement Patrimoine
L'Agence Pays de Saint-Omer

www.aud-stomer.fr

Membre des réseaux :

DONNEZ OU RECYCLEZ CE DOCUMENT.